

2019_CT2_081

OBJET : Mobilité - Déplacements, mobilité, transports et infrastructures - AVIS - Approbation de la gamme tarifaire métropolitaine des transports en commun

Le 21 mars 2019, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Château Saint-Hilaire à Coudoux, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 15 mars 2019, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ARDHUIN Philippe – AUGÉY Dominique – BALDO Edouard – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CALAFAT Roxane – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – HOUEIX Roger – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MENFI Jeannot – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – ROLANDO Christian – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TRAINAR Nadia – ZERKANI-RAYNAL Karima

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTE Sophie donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – BACHI Abbassia donne pouvoir à MALAUZAT Irène – CESARI Martine donne pouvoir à FREGEAC Olivier – CORNO Jean-François donne pouvoir à BOUDON Jacques – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – FILIPPI Claude donne pouvoir à BARRET Guy – GOUIRAND Daniel donne pouvoir à HOUEIX Roger – GOURNES Jean-Pascal donne pouvoir à LHEN Hélène – GUINIERI Frédéric donne pouvoir à MANCEL Joël – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – LEGIER Michel donne pouvoir à RAMOND Bernard – MAILLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud donne pouvoir à CRISTIANI Georges – PAOLI Stéphane donne pouvoir à SUSINI Jules – PELLENC Roger donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – PIZOT Roger donne pouvoir à GERARD Jacky – SLISSA Monique donne pouvoir à BUCCI Dominique

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – AMIEL Michel – BENKACI Moussa – BOYER Raoul – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CIOT Jean-David – DEVESA Brigitte – DI CARO Sylvaine – GALLESE Alexandre – GARELLA Jean-Brice – JOUVE Mireille – LAFON Henri – MERGER Reine – MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie – PEREZ Fabien – PERRIN Jean-Marc – PRIMO Yveline – PROVITINA-JABET Valérie – ROUVIER Catherine – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – TERME Françoise – YDÉ Marcel

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Guy BARRET donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Mobilité
Déplacements, mobilité, transports et infrastructures

■ Séance du 21 mars 2019

03_1_04

■ Approbation de la gamme tarifaire métropolitaine des transports en commun

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Transports, Déplacements et Accessibilité

■ Séance du 28 Mars 2019

28

TRA 001-28/03/19 CM

■ Approbation de la gamme tarifaire métropolitaine des transports en commun MET 19/10353/CM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est Autorité Organisatrice de la Mobilité sur son territoire. A ce titre, il lui incombe de définir les tarifs applicables sur ses réseaux de transports publics.

En décembre 2016, la Métropole s'est dotée, avec l'Agenda de la Mobilité, d'un objectif ambitieux : celui de doubler, d'ici 2025, l'usage des transports d'échelle métropolitaine et d'augmenter de 50% celui des transports locaux. L'atteinte de cet objectif repose notamment sur un réel effort de simplification et de fluidification de l'offre de mobilité à l'échelle métropolitaine. La tarification constitue, à cet égard, un enjeu majeur.

La Métropole a choisi d'unifier ses 14 réseaux de transports en commun pour proposer une expérience client harmonisée. Or la tarification des différents réseaux est aujourd'hui complexe, hétérogène et souvent spécifique à l'échelle de périmètres inférieurs à celui de la Métropole.

Les matériels et logiciels de délivrance et validation des titres de transport, issus des anciens réseaux territoriaux doivent également être harmonisés pour permettre l'interopérabilité des titres sur l'ensemble des lignes et dans tous les points de vente métropolitains.

A cet égard, le lancement du Pass Intégral en février 2018 a constitué la première pierre de la simplification attendue par les Métropolitains. La refonte de la tarification scolaire a poursuivi cet élan.

Afin de proposer aux métropolitains une offre lisible et juste à l'échelle du territoire, il est proposé d'aller plus loin et de mettre en œuvre une simplification progressive des politiques tarifaires, notamment sur les trois volets suivants :

- Une harmonisation des conditions d'éligibilité aux produits tarifaires, autour de cinq profils :
 - Tout public : sans condition d'accès
 - Scolaire : à destination des scolaires résidant sur le territoire de la Métropole, jusqu'au bac

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20190321-2019_CT2_081-
DE
Date de télétransmission : 03/04/2019
Date de réception préfecture : 03/04/2019

- Etudiant : à destination des étudiants, stagiaires de la formation professionnelle, apprenti ou service civique de moins de 26 ans et résidant sur le territoire de la Métropole
- Solidarité : à destination des bénéficiaires de la CMUC et/ou allocataires du RSA socle et résidant sur le territoire de la Métropole
- Sénior : à destination des 65 ans et plus et résidant sur le territoire de la Métropole
- Une harmonisation des gammes, notamment autour de la typologie de produits suivante :
 - Produits fréquents : abonnement annuel, abonnement mensuel
 - Produits occasionnels : 1 voyage, 2 voyages, carnet de 10 tickets, tarif réduit ouvert par le porte-monnaie transport, Pass 24h
- Des supports, cartes et billets de transport, reconnaissables et pratiques à utiliser comme :
 - Déploiement de « la Carte » pour tous les abonnements nouveaux et notamment tous les élèves métropolitains pour la rentrée 2019
 - Billets sans contact rechargeables multivoyages
 - Porte-monnaie transport à recharger en Euro

Ainsi, la Métropole a la volonté de simplifier l'usage et l'accès à de nouveaux services sur son territoire et d'harmoniser les systèmes billettiques par une mise en compatibilité des matériels et des supports billettiques (Cartes et Billets sans Contact).

Parallèlement, pour permettre son adaptation aux besoins de déplacement, la Métropole souhaite garantir un niveau de financement suffisant de son réseau par les recettes commerciales issues des voyageurs en favorisant :

- Le développement d'une politique d'attractivité de ses tarifs de transport en direction des jeunes et des séniors
- L'évolution « maîtrisée » du prix des titres de transport réalisée avec discernement, justesse et progressivité
- L'amélioration de la performance et de la lisibilité de son offre de transport pour attirer de nouveaux clients.

Ainsi, il est proposé de faire évoluer la gamme tarifaire des transports de la façon suivante :

PASS METROPOLITAIN

Il est proposé de créer un Pass Métropolitain pour les Etudiants (y compris apprentis) de – de 26 ans à 364.80 € / an payable à l'achat ou par mensualités de 30.40 € donnant accès à tous les réseaux Métropolitains hors TER et LER.

Ce nouveau produit permettra une économie certaine pour les étudiants.

A titre d'exemple un étudiant marseillais se rendant à Aix pour ses études paye par an 220€ pour le réseau RTM, 210€ pour la ligne interurbaine, et 100€ pour Aix en Bus.

S'il opte pour le Pass Métropolitain, il économisera 170 € par an.

De même, il est proposé la création d'un Pass Métropolitain sénior pour les plus de 65 ans au tarif annuel de 364.80 € payable à l'achat ou par mensualités de 30.40 € et permettant d'utiliser tous les transports en commun hors TER et LER.

Par ailleurs, ces pass métropolitains Etudiants et Séniors pourront être étendus aux services de TER ou LER, lorsque la Région SUD donnera suite aux sollicitations de la Métropole, à l'instar de ce que permet déjà le Pass Intégral.

Ces mesures prendront effet au 1^{er} juillet 2019

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20190321-2019_CT2_081- DE Date de télétransmission : 03/04/2019 Date de réception préfecture : 03/04/2019

RESEAUX DU TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Il est proposé la création d'un abonnement annuel Pass M Senior à 50% pour les personnes de plus de 65 ans imposables résidant à Marseille soit 240 € par an payable à l'achat ou par mensualités de 20 € pour un pass permanent.

Cette réduction est cohérente avec celle de 50% déjà applicable aux tickets achetés à l'unité par le biais du Porte-Monnaie Transport. L'abonnement fidélisera les usagers en facilitant les déplacements et en rendant plus facile l'acte d'achat.

Pour la desserte du Frioul, il est créé un abonnement annuel avec l'accès au réseau RTM à 468€ (même tarif que le Pass Annuel XL) à destination des résidents principaux des Iles du Frioul soit une baisse de 114€.

Parallèlement, pour maintenir un niveau de recettes satisfaisant, tout en tenant compte de la hausse de l'inflation et des dépenses d'exploitation, il est proposé d'appliquer une augmentation de 1€ par mois pour le Pass 30 jours qui passe de 48,50€ à 49,50€ et pour le Pass Annuel grand public qui passe de 468€ à 480€.

Pour mémoire, la « participation employeur » prend en charge 50% du coût de ces abonnements.

Il est également proposé d'augmenter le Pass 7 jours de 14,50€ à 15,50€ et le carnet de 10 voyages qui passera de 14 à 15€ de manière à être cohérent avec l'augmentation du Pass 7j.

Afin de ne pas impacter les populations les plus fragiles, les titres vendus à l'unité ne sont pas concernés par ces mesures.

Ces mesures prendront effet au 1^{er} juillet 2019.

A titre de comparaison, le tarif annuel du réseau de Lyon est à 665.5€, celui de Toulouse à 510€.

Ouverture des Parking Relais le week-end

L'accès à ces parkings est actuellement possible en semaine du lundi au vendredi et réservé :

- aux titulaires d'un abonnement (pass XL permanent, pass annuel, 30 jours, 7 jours, pass intégral métropolitain, libre circulation) qui bénéficient de la gratuité s'ils réalisent un aller et un retour au moins avant de récupérer leur véhicule.
- aux porteurs d'une carte à recharge PMT (porte-monnaie transport). Ils bénéficient d'un tarif avantageux de 1,2 euros par heure jusqu'à 3h et 0,40 euros par heure au-delà, dans les mêmes conditions.

Les bornes d'entrées n'acceptent que les cartes citées ci-dessus, les cartes bleues ne sont pas compatibles.

Il est proposé dans un premier temps et à titre expérimental, une ouverture le week-end, réservée aux porteurs de ces cartes sans changement de tarifs (abonnement et PMT), pour les sept principaux parkings : Fourragère, Louis Armand, Saint Just, Sainte Marguerite, Teisseire, La Rose, Bougainville. Deux parkings conventionnés sont déjà accessibles le week-end (Vallier et Timone). Le cas du parking Blancarde pourra être traité si nécessaire par négociation avec son exploitant. Il n'y a pas d'impossibilité technique à étendre par la suite à d'autres parkings si cela est jugé utile. Cette ouverture sera mise en place 3 semaines après la validation de ce rapport, soit au plus tard le samedi 20 avril.

Dans la mesure où cette expérience s'avérerait concluante, ces parkings seront également accessibles aux paiements par cartes bleues au plus tard en septembre 2019.

Cette hypothèse sera analysée au regard de la fréquentation, de la sécurité, de la pose des équipements nécessaires et des coûts induits.

RESEAUX DU TERRITOIRE PAYS D'AIX

Aix en Bus

Dans le cadre du renforcement de l'offre de transports du réseau Aix en Bus prévu en 2019 avec le BHNS l'Aixpress et pour respecter les termes de la Délégation de Service Public imposant une augmentation annuelle des tarifs ainsi que dans une logique de simplification de la gamme tarifaire à l'occasion du remplacement du système billettique du réseau (harmonisation métropolitaine), il est proposé :

A partir du 15 mai 2019 dans le cadre du déploiement de la nouvelle billettique :

- de supprimer le ticket « 1 voyage bus de nuit » et accepter sur le service « bus de nuit » l'ensemble des titres de la gamme tarifaire du réseau Aix en Bus et pays d'Aix Mobilité (à l'exception des titres Diablines et réseaux de proximité de Gardanne et Pertuis).
- de supprimer le ticket « 40 voyages ».
- de distribuer sur l'ensemble des points de vente d'Aix en Bus des Billets Sans Contact (BSC) en remplacement des tickets unités actuels.

Ces supports sont réutilisables jusqu'à 30 fois pour recharger des titres à l'unité et permettent ainsi de diminuer l'empreinte environnementale du transport.

Ce support présente néanmoins un surcoût de l'ordre de 0,10 à 0,20€ par titre en fonction du volume des commandes qu'il conviendra d'appréhender.

A partir du 1^{er} septembre 2019 :

- de réévaluer le « billet unité Diablines » de 0.80€ à 1€ et le carnet de tickets « 10 voyages Diablines » de 6.50€ à 8€.
- de réévaluer le ticket « 2 voyages » de 2.20€ à 2.30€
- de réévaluer les abonnements « mensuel et annuel » respectivement de 27€ à 28€ et de 260€ à 270€.

A partir du 4 novembre 2019 :

- de créer sur le réseau Aix en Bus le Porte-Monnaie Transport (PMT) permettant aux usagers de charger une somme d'argent sur sa carte Sans contact qui ensuite sera débitée au prix de 0,90€ par voyage pour les usagers tout publics tarif équivalent à celui de la carte 10 voyages et sur lequel seront appliquées les réductions sociales pour les bénéficiaires de la CMUC.

Pays d'Aix Mobilité

Afin de maintenir une cohérence tarifaire entre les gammes d'Aix en Bus et du Pays d'Aix Mobilité et dans une logique de simplification lors du remplacement du système billettique du réseau pays d'Aix Mobilité, il est proposé :

A partir du 15 mai 2019 dans le cadre du déploiement de la nouvelle billettique :

- de supprimer le ticket « 40 voyages »
- de distribuer sur l'ensemble des points de vente d'Aix en Bus des Billets Sans Contact (BSC) en remplacement des tickets unités actuels.

Ces supports sont réutilisables jusqu'à 30 fois pour recharger des titres à l'unité et permettent ainsi de diminuer l'empreinte environnementale du transport.

Ce support présente néanmoins un surcoût de l'ordre de 0,10 à 0,20€ par titre en fonction du volume des commandes qu'il conviendra d'appréhender.

A partir du 1^{er} septembre 2019 :

- de réévaluer le « billet unité réseaux de proximité (Gardanne et Pertuis) », et le ticket « 10 voyages réseau de proximité » respectivement de 0.80€ à 1€ et de 6.50€ à 8€
- de réévaluer le ticket « 2 voyages » de 2.20€ à 2.30€.
- de réévaluer les abonnements « mensuel et annuel » respectivement de 27€ à 28€ et de 260€ à 270€

A partir du 4 novembre 2019 :

- de créer sur le réseau Pays-d'Aix-Mobilité le Porte-Monnaie Transport (PMT) permettant aux usagers de charger une somme d'argent sur sa carte Sans contact qui ensuite sera débitée au prix de 0,90€ par voyage pour les usagers tout publics tarif équivalent à celui de la carte 10 voyages et sur lequel sera appliqué les réductions sociales pour les bénéficiaires de la CMUC.

RESEAU LIBEBUS

L'offre du réseau Libébus va être restructurée pour une mise en service le 8 juillet 2019. Dans ce cadre, deux lignes interurbaines, L52 et L86 anciennement du réseau Carreize, seront intégrées dans le réseau Libébus sous la dénomination « LeCar » L52 et L86.

Les grilles tarifaires de ces deux lignes sont refondues pour plus de cohérence et de lisibilité.

Tarifs L52 : Lambesc – Pelissanne – La Barben - Salon

La gamme tarifaire « Pays d'Aix Mobilité » s'applique pour les montées/descentes sur le périmètre de la commune de Lambesc.

La gamme tarifaire « Libebus » s'applique pour les voyages effectués entre les communes de Pelissanne, La Barben et Salon.

Pour le passage de la zone « Pays d'Aix Mobilité » à la zone « Libebus » :

- l'ancien tarif « Carreize » à 2,50€ est inchangé à 2,50€,
- l'ancien carnet de 6 voyages à 10,50€ est remplacé par un carnet 10 voyages à 20€
- l'ancien abonnement 30jours+ (combiné ligne 52 + réseau Libebus) à 45,20€ passe à 47€
- l'ancien abonnement 30jours (L52 seule) à 29,20€ passe à 32€

Tarifs L86 : La Roque d'Anthéron – Charleval – Mallemort – Lamanon - Salon

La gamme tarifaire « Pays d'Aix Mobilité » s'applique pour les montées/descentes sur le périmètre de la commune de La Roque d'Anthéron.

La gamme tarifaire « Libebus » s'applique pour les voyages effectués entre les communes de Charleval, Mallemort, Lamanon, Salon.

Pour le passage de la zone « Pays d'Aix Mobilité » à la zone « Libebus » :

- l'ancien tarif « Carreize » à 2,50€ est inchangé à 2,50€,
- l'ancien carnet de 6 voyages à 10,50€ est remplacé par un carnet 10 voyages à 20€
- l'ancien abonnement 30jours+ (combiné ligne 86 + réseau Libebus) à 45,20€ passe à 47€
- l'ancien abonnement 30jours (L86 seule) à 29,20€ passe à 32€

A compter du 8 juillet 2019 :

- il est créé sur le réseau Libebus le Porte-Monnaie Transport (PMT) permettant aux usagers de charger une somme d'argent sur sa carte Sans contact qui ensuite sera débitée au prix de 0,70€ par voyage pour les usagers tout publics tarif équivalent à celui de la carte 10 voyages et sur lequel sera appliqué les réductions sociales pour les seniors et bénéficiaires de la CMUC prévues dans la gamme tarifaire en vigueur.

- il est distribué sur l'ensemble des points de vente d'Aix en Bus des Billets Sans Contact (BSC) en remplacement des tickets unités actuels.

Ces supports sont réutilisables jusqu'à 30 fois pour recharger des titres à l'unité et permettent ainsi de diminuer l'empreinte environnementale du transport.

Ce support présente néanmoins un surcoût de l'ordre de 0,10 à 0,20€ par titre en fonction du volume des commandes qu'il conviendra d'appréhender.

NAVETTE AEROPORT ET RESEAU INTERURBAIN

Il est proposé pour les liaisons depuis Marseille et Aix-en-Provence vers l'Aéroport Marseille-Provence, d'accompagner la montée en puissance de l'offre (+20% de service sur L91 - St Charles / Aéroport MP, courant 2019), en actualisant ces tarifs au 1^{er} juillet 2019.

- Pour Marseille / Aéroport (L91 et L37), ces tarifs passent de 8,30€ à 10,00€ l'aller et de 13,40€ à 16,00€ TTC l'aller/retour.
Les autres tarifs sont simplifiés et mis en cohérence avec le titre unité.
- Pour la liaison Aix-en-Provence / Gare TGV / Aéroport, le billet unité passe de 8,60€ à 10,00€ TTC.
Les autres tarifs sont simplifiés et mis en cohérence avec le titre unité.

Ainsi les mesures appliquées aux navettes aéroports et au réseau interurbain permettront une augmentation des recettes de l'ordre de 3M€ en année pleine pour la Métropole.

Par ailleurs, les lignes interurbaines Carreize / Le Car desservant l'Aéroport Marseille-Provence opèrent en « cabotage » également sur des communes du réseau urbain des Bus de l'Etang (Gignac, Marignane, Rognac, St Victoret, Vitrolles) ; dans ce cas, la tarification applicable pour le billet unité pour les montées/descentes sur ces communes est de 1,20€.

Concernant l'ensemble du réseau interurbain « Le Car » (ancien réseau Carreize), pour favoriser la fidélisation des voyageurs et par mesure de simplification des modalités de vente afin de ne pas freiner la vitesse commerciale des lignes, à compter du 1^{er} juillet 2019, seuls le ticket plein tarif unitaire, le ticket aller/retour et le pass journée étudiants pour les lignes concernées seront vendus à bord des autocars.

L'ensemble des évolutions inscrites dans ce rapport anticipent une réforme plus ambitieuse de la tarification, conforme aux objectifs définis en introduction et dont les bases seront mises en perspectives dans le Plan de Déplacement Urbain qui sera soumis prochainement aux élus.

Pour l'ensemble de ces raisons, il convient d'approuver les présentes gammes tarifaires.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- Le décret 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole-Aix-Marseille-Provence
- La loi n°82-1153 du 30 décembre 1982 d'Orientation des Transports Intérieurs modifiés ;
- La délibération DTUP 001-2440/10/CC du 10 décembre 2010 relative à l'approbation du contrat d'Obligation de Service Public pour l'exploitation des services de transport public urbain de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole et la Régie des Transports de Marseille.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence a décidé la création d'un Pass intégral étudiant et plus de 65 ans ;
- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence a décidé la diffusion progressive des tickets sans contact ;
- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence a décidé de simplifier la gamme tarifaire d'Aix en Bus et de Pas d'Aix Mobilité ;
- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence a décidé d'accélérer la convergence des tarifs scolaires sur le Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence a décidé de mieux intégrer les tarifs de la navette du Frioul destinés aux résidents principaux dans la gamme RTM ;
- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence a décidé d'appliquer une hausse de 2% sur les tarifs des abonnements grand public pour tous et leurs déclinaisons du réseau RTM ;
- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence a décidé d'harmoniser les tarifs des navettes aéroports.

Délibère

Article unique :

Sont approuvées les modifications de tarifs de la gamme métropolitaine des transports en commun annexés à la présente délibération.

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Transports, Mobilité et Déplacements

Roland BLUM

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20190321-2019_CT2_081-
DE
Date de télétransmission : 03/04/2019
Date de réception préfecture : 03/04/2019

ANNEXE

GAMME TARIFAIRE METROPOLITAINE

- A. RESEAU METROPOLITAIN
- B. RESEAU TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE
- C. RESEAU TERRITOIRE PAYS D'AIX
- D. RESEAU PAYS SALONNAIS
- E. RESEAU INTERURBAIN

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20190321-2019_CT2_081-
DE
Date de télétransmission : 03/04/2019
Date de réception préfecture : 03/04/2019

A. RESEAU METROPOLITAIN

Tarifs au 1^{er} juillet 2019

Pass Intégral Métropolitain annuel	816 € soit 68 € par mois	Permet de voyager sur l'ensemble des réseaux de la Métropole	Tout public
Pass Intégral Métropolitain mensuel	73 €	Permet de voyager sur l'ensemble des réseaux de la Métropole	Tout public
Pass Annuel Etudiant Métropolitain	364.80 €	Permet de voyager sur l'ensemble des réseaux de la Métropole hors TER et LER	Etudiants, stagiaires de la formation professionnelle, apprenti ou service civique de moins de 26 ans.
Pass Annuel Sénior Métropolitain	364.80 €	Permet de voyager sur l'ensemble des réseaux de la Métropole hors TER et LER	Personne de 65 ans et plus
Pass Permanent Etudiant Métropolitain	30.40 €/mois	Permet de voyager sur l'ensemble des réseaux de la Métropole hors TER et LER	Etudiants, stagiaires de la formation professionnelle, apprenti ou service civique de moins de 26 ans.
Pass Permanent Sénior Métropolitain	30.40 €/mois	Permet de voyager sur l'ensemble des réseaux de la Métropole hors TER et LER	Personne de 65 ans et plus

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20190321-2019_CT2_081-DE
Date de télétransmission : 03/04/2019
Date de réception préfecture : 03/04/2019

B. RESEAU DU TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

GRILLES TARIFAIRES ET MESURES PARTICULIERES

Ci-après les tarifs par type de titres en € TTC précisant la zone couverte AMP/XL/XLO/L/M ainsi qu'un descriptif des mesures particulières.
La TVA est appliquée conformément à la réglementation en vigueur.
Ces tarifs sont les tarifs de référence pour les accords de tarification combinée avec les autres AOT.

AMP : titres donnant accès à l'ensemble des réseaux organisés par l'Autorité Organisatrice sur le territoire métropolitain (hors le bateau Frioul If et navettes estivales de Cassis).

XL : titres donnant accès à l'ensemble des réseaux organisés par l'Autorité Organisatrice sur le territoire Marseille Provence (hors le bateau Frioul If, navettes estivales de Cassis et liaisons interurbaines directes cadencées ou par autoroute).

XLO : titres donnant accès au périmètre XL hors navettes maritimes Vieux Port / Estaque, Vieux Port / Pointe Rouge, Pointe Rouge/les Goudes et le bateau Frioul If.

L : titres donnant accès aux réseaux suivants organisés par l'Autorité Organisatrice : Clotabus, Côte Bleue, Marcouline, Collines, Cigales + lignes M5, M6, M7, M8, M9, C7, C8 en affrètement sur la zone

M6 : titres donnant accès au réseau RTM hors navettes maritimes Vieux Port / Estaque, Vieux Port / Pointe Rouge, Pointe Rouge/les Goudes, Ferry Boat et le bateau Frioul If

M7 : titres donnant accès au réseau RTM hors le bateau Frioul If

1 - TARIFS TTC : GAMME M&MO / XL& XLO / AMP

Zone	TITRES TRANSPORT	€ TTC au 01/07/2018	€ TTC au 01/07/2019
TARIFS A LA VALIDATION SUR CARTE PERSONNELLE			
MO	Tarif normal	1.40	1.40
MO	Tarif - 20 %	1.12	1.12
MO	Tarif - 50 %	0.70	0.70
TITRES OCCASIONNELS			
MO	Solo Secours	2.00	2.00
MO	Solo	1.70 ou 1.80 au 1 ^{er} achat sur billet rechargeable	1.70 ou 1.80 au 1 ^{er} achat sur billet rechargeable
MO	Solo Solidarité	0.85	0.85
MO	Carte 2 voyages	3.40 ou 3.50 au 1 ^{er} achat sur billet rechargeable	3.40 ou 3.50 au 1 ^{er} achat sur billet rechargeable
XLO	Pass 24h	5.20	5.20
XLO	Pass 72h	10.80	10.80
MO	Carte 10 voyages	14.00 ou 14.10 au 1 ^{er} achat sur billet rechargeable	15.00 ou 15.10 au 1 ^{er} achat sur billet rechargeable
MO	Groupe 4 personnes	4.90	4.90
	Ticket sans contact en rechargement lors du 1 ^{er}	0.10	0.10

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20190321-2019_CT2_081-DE
Date de télétransmission : 03/04/2019
Date de réception préfecture : 03/04/2019

	achat (pour Solo et carte plusieurs voyages)		
	Bon frais de dossier (les cartes sont valables 8 ans)	10.00	10.00
	Recharge d'euros (5 niveaux)	0.70€ ; 1€(2) ; 1.40€ ; 5€ ; 10€ ; 20€	0.70€ ; 1€(2) ; 1.40€ ; 5€ ; 10€ ; 20€
PASS SUR CARTE PERSONNELLE			
XL	Pass 7 jours	14.50	15.50
XL	Pass 30 jours	48.50	49.50
XL	Pass 30 jours Jeune (1)	36.70	36.70
XL	Pass 30 jours Solidarité (2)	24.20	24.70
XL	Pass Annuel Jeune Solidarité (3)	110.00	110.00
XL	Pass Annuel enfants Familles Nombreuses (4)	176.00	176.00
XL	Pass Annuel jeune (5)	220.00	220.00
XL	Pass Annuel Solidarité (6)	234.00	240.00
XL	Pass Annuel pour Tous	468.00	480.00
XL	Pass Permanent pour Tous	39.00/mois	40.00/mois
XL	Pass Permanent Jeune (1)	18.30/mois	18.30/mois

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20190321-2019_CT2_081-DE
Date de télétransmission : 03/04/2019
Date de réception préfecture : 03/04/2019

XL	Pass Permanent enfants Familles Nombreuses (4)	14.60/mois	14.60/mois
XL	Pass Permanent Jeune Solidarité (3)	9.20/mois	9.20/mois
XL	Pass Permanent Solidarité(6)	19.50/mois	20.00/mois
M	Pass Annuel Sénior (10)		240.00
M	Pass permanent Sénior (10)		20€/mois
PASS SCOLAIRES/JEUNES/ETUDIANTS/SENIORS SUR CARTE PERSONNELLE			
AMP	Pass Annuel scolaire (7)	220.0	220.00
AMP	Pass Annuel scolaire enfants Familles Nombreuses (8)	176.00	176.00
AMP	Pass annuel scolaire Solidarité (9)	110.0	110.00
AMP	Pass Annuel Etudiant (5) Métropolitain		364.80
AMP	Pass Annuel Sénior Métropolitain (11)		364.80
AMP	Pass Permanent Scolaire (7)	18.30/mois	18.30/mois
AMP	Pass Permanent Scolaire Solidarité (9)	9.20/mois	9.20/mois

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20190321-2019_CT2_081-
DE
Date de télétransmission : 03/04/2019
Date de réception préfecture : 03/04/2019

AMP	Pass Permanent scolaire enfants Familles Nombreuses (8)	14.60/mois	14.60/mois
AMP	Pass Permanent Etudiant (5) Métropolitain		30.40/mois
AMP	Pass Permanent Sénior (11) Métropolitain		30.40/mois

- (1) Moins de 26 ans scolaire ou étudiant ou apprentis ou stagiaire de la formation professionnelle ou en service civique dont le lieu d'exercice est sur le territoire Marseille Provence
- (2) Bénéficiaire de la CMUC/sous plafond de ressource CMUC ou chômeurs non indemnisés de moins de 26 ans ou boursier scolaire de moins de 26 ans ou moins de 11 ans sans condition
- (3) Bénéficiaire de la CMUC/sous plafond de ressource CMUC de moins de 26 ans.
- (4) Moins de 26 ans étudiants ou apprentis ou stagiaire de la formation professionnelle ou en service civique issus d'une famille nombreuse d'au moins 3 enfants
- (5) Moins de 26 ans étudiant ou apprentis ou stagiaire de la formation professionnelle ou en service civique
- (6) Bénéficiaire de CMUC ou sous plafond de ressources CMUC de 26 ans et plus ou chômeurs non indemnisés de moins de 26 ans
- (7) Moins de 26 ans scolaire
- (8) Moins de 26 ans scolaire issu d'une famille nombreuse d'au moins 3 enfants
- (9) Moins de 26 ans scolaire et CMUC ou Boursier ou moins de 11 ans sans condition
- (10) Personne de plus de 65 ans résident sur Marseille
- (11) Personne de plus de 65 ans

2- PASS Annuels VELO – Tarif au 01/07/2019

XL ou SC	Pass Annuel XL ou scolaire, annuel et permanent RTM + VELO	Condition particulière XL ou AMP + conditions générales vélo	Tarif du Pass Annuel RTM en vigueur au moment de l'achat + 1 € au moment de l'activation du service Vélo
----------------	--	--	---

3 - TARIFS GRANDS COMPTES

Zone	TITRES TRANSPORT	€ TTC au 01/07/2018	€ TTC au 01/07/2019
TITRES OCCASIONNELS			
M	Solo Collectivité	1.40 €	1.40 €
M	Solos collectivités Réduit*	1.12 €	1.12 €
M	Groupe 5	5.60 €	5.60 €
M	Groupe 10 - M	8.70 €	8.70 €
M	Carte 10 voyages (au tarif en vigueur le jour d'achat) - M	14.00 €	15.00 €
XL	Pass XL 24h	5.20 €	5.20 €
XL	Pass XL 72h	10.80 €	10.80 €
XL	Pass XL 7 jours	22.80 €	22.80 €

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20190321-2019_CT2_081-
DE
Date de télétransmission : 03/04/2019
Date de réception préfecture : 03/04/2019

Frais de livraison ** - commande à partir de 1010€ - frais de livraison offert		20.0 €		20.0 €	
PASS 30 JOURS					
XL	Pour tous	48.50 €		49.60 €	
XL	Jeune (1)	36.70 €		36.70 €	
XL	Solidarité (2)	24.20 €		24.80 €	
PASS ANNUELS GRANDS COMPTES		Paiement en 1 fois	Paiement en 12 fois (avec 10€** de frais de dossiers mensualisés)	Paiement en 1 fois	Paiement en 12 fois (avec 10€** de frais de dossiers mensualisés)
XL	Pass Pour tous	468.00 €	39.83 €	480.00 €	40.83 €
XL	Pass Pour tous au taux remisé de 6% (commande de 10 à 99 abonnements)	439.92 €	37.49 €	451.20 €	38.43 €
	Pass Pour tous au taux remisé de 12% (commande supérieure à 99 abonnements)	411.84 €	35.15 €	422.40 €	36.08 €
	Jeune (3)	220 €	19.16 €	220 €	19.16 €
XL	Solidarité (4)	234 €	20.33 €	240.00 €	20.83 €
XL	Jeune Solidarité (5)	110.00 €	10,00 €	110.00 €	10.00 €

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20190321-2019_CT2_081-
DE
Date de télétransmission : 03/04/2019
Date de réception préfecture : 03/04/2019

XL	Enfants Familles Nombreuses (6)	176.00 €	15.50 €	176.00 €	15.50 €
M	Pas annuel Senior (10)			240.00 €	20.83 €
PASS ANNUELS SCOLAIRES/JEUNES/ETUDIANT/SENIORS SUR CARTE PERSONNELLE					
AMP	scolaire (7)	220.00 €	19.20 €	220.00 €	19.20 €
AMP	scolaire Solidarité (8)	110.00 €	10.00 €	110.00 €	10.00 €
AMP	Scolaire Enfant Famille Nombreuse (9)	176.00 €	15.50 €	176.00 €	15.50 €
AMP	Etudiant Métropolitain (3)			364.80 €	31.23 €
AMP	Sénior Métropolitain (10)			364.80 €	31.23 €

**avoir moins de 26 ans et être scolaire/étudiant/chômeur non indemnisés/stagiaire de la formation professionnelle/apprentis/jeunes du service civique*

*** Au 01/12/2016, le taux de TVA est de 20%*

(1) Moins de 26 ans scolaire ou étudiant ou apprentis ou stagiaire de la formation professionnelle ou en service civique dont le lieu d'exercice est sur le territoire Marseille Provence

(2) Bénéficiaire de la CMUC/sous plafond de ressource CMUC ou chômeurs non indemnisés de moins de 26 ans ou boursier scolaire de moins de 26 ans ou moins de 11 ans sans condition

(3) Moins de 26 ans étudiant ou apprentis ou stagiaire de la formation professionnelle ou en service civique

(4) Bénéficiaire de CMUC ou sous plafond de ressources CMUC de 26 ans et plus ou chômeurs non indemnisés de moins de 26 ans

(5) Bénéficiaire de la CMUC/sous plafond de ressource CMUC de moins de 26 ans.

(6) Moins de 26 ans étudiants ou apprentis ou stagiaire de la formation professionnelle ou en service civique issus d'une famille nombreuse d'au moins 3 enfants

(7) Moins de 26 ans scolaire

(8) Moins de 26 ans scolaire et CMUC ou Boursier ou moins de 11 ans sans condition

(9) Moins de 26 ans scolaire issu d'une famille nombreuse d'au moins 3 enfants

(10) Plus de 65 ans

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20190321-2019_CT2_081-DE
Date de télétransmission : 03/04/2019
Date de réception préfecture : 03/04/2019

Les Forfaits « CONGRES » - Ces produits sont accessibles uniquement pour des commandes supérieures ou égales à 500 titres

Zone	Produits	TARIFS TTC Au 01/07/2018	TARIFS TTC Au 01/07/2019
XL	Forfait 24h	3.60 €	3.60 €
XL	Forfait 48h	6.45 €	6.45 €
XL	Forfait 72h	7.60 €	7.60 €
XL	Forfait 96h	10.0 €	10.0 €
XL	Forfait 120h	12.50 €	12.50 €
XL	Forfait 144h	15 €	15 €
XL	Forfait 168h XL	17,50 €	17,50 €

4 - TARIFS DU SERVICE DE TRANSPORT DES PERSONNES A MOBILITE REDUITE Au 1^{er} juillet 2019 (TTC)

TARIFS TTC	VALIDITE
9.80 €	1 Déplacement Interne Zone Ouest ou Zone Est
1.90 €	1 Déplacement Interne Zone Centre
1.10 €	1 Déplacement franchissement de Zone
18.80 €	Abonnement mensuel pour les déplacements internes Zone Est ou Zone Ouest
29.50 €	Abonnement mensuel pour les déplacements toutes zones

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20190321-2019_CT2_081-
DE
Date de télétransmission : 03/04/2019
Date de réception préfecture : 03/04/2019

<i>Gratuité pour les enfants jusqu'à 10 ans. Gratuité pour un accompagnant par usager ayant accès au service, sous réserve qu'un certificat médical délivré par un médecin agréé par la Métropole atteste la nécessité de sa présence</i> Zone ouest : communes de Carry le Rouet, Sausset les Pins, Chateaufort les Martigues, Ensues la Redonne, le Rove, Marignane, St Victoret, Gignac la Nerthe Zone centre : Marseille, Allauch, Septèmes les Vallons, Plan de Cuques Zone Est : Ceyreste, la Ciotat, Gémenos, Roquefort la Bedoule, Cassis, Carnoux
--

5 - Tarifs TTC des parkings RTM au 1^{er} juillet 2019

Réservés aux titulaires de cartes Transpass sur l'ensemble des Parkings Relais.

TVA appliquée conformément à la réglementation en vigueur.

A titre d'information, au 01/01/18 le taux de TVA est de 20.0%

TITRES DE TRANSPORT	TARIFICATION EN CORRESPONDANCE	TARIFICATION SANS CORRESPONDANCE
PASS XL (permanents, annuels, 30j, 7j, combinés), Pass AMP (annuels et permanents) et cartes libre circulation, <u>sur carte personnelle</u>	GRATUITE	10 min pour ressortir. Au-delà forfait de 15euros jusqu'à 24h (**)
Recharge d'euros (PMT) <u>sur carte personnelle</u>	10 minutes pour ressortir Lundi au samedi/dimanche (*) - Jusqu'à 3h de stationnement = 0.30 € le 1/4 d'heure	

	- De 3h à 12h de stationnement= 0.10 € le 1/4d'heure - De 12h à 24h (**) de stationnement= 0.30 € par heure	
Autres titres	ACCES AU PARKING IMPOSSIBLE	

L'accès à ces parkings est possible en semaine du lundi au vendredi (hors parkings conventionnés)

A compter du 20 avril 2019, et de manière expérimentale, les parkings Fourragère, Louis Armand, Saint Just, Sainte Marguerite, Teisseire, La Rose, Bougainville seront également accessibles dans les mêmes conditions (abonnement et PMT) les samedis et dimanches.

6 - Conditions d'application des tarifs réduits applicables sur les tarifs à la validation sur le réseau RTM :

REDUCTION	PROFIL
Gratuité sans validation	- Enfants de moins de 6 ans révolus accompagnés d'un parent (hors groupes)
Libre circulation	- Personnes de + 65 ans non soumis à l'IR et habitant Marseille depuis plus de 6 mois - Demandeurs d'emploi, non soumis à l'IR, indemnisés pôle emploi et habitant Marseille depuis plus de 6 mois
20 %	- Moins de 26 ans : scolaires, étudiants, stagiaires de la formation professionnelle ; apprentis ; jeunes du service civique - Parents d'une famille d'au moins 3 enfants jusqu'aux 18 ans du plus jeune - Parents d'une famille d'au moins 5 ans enfants (réduction accordée à vie) - Militaires jusqu'au grade de sous-officier
50%	- Enfants de moins de 11 ans - Scolaires et jeunes de moins de 26 ans CMUC ou sous plafond CMUC - Boursiers - Bénéficiaires de la CMUC/sous plafond CMUC - Chômeurs non indemnisés de moins de 26 ans - Personnes de +65 ans imposables sur le revenu

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20190321-2019_CT2_081-DE
Date de télétransmission : 03/04/2019
Date de réception préfecture : 03/04/2019

7 - Les réductions et mesures sociales compensées par des tiers

Dans le cadre de la mise en œuvre de réductions tarifaires et mesures sociales compensées par des tiers, l'Autorité Organisatrice autorise la Régie à passer directement avec les tiers concernés les nouvelles conventions nécessaires, sur la base des tarifs publics en vigueur votés par l'Autorité Organisatrice.

	TARIFS TTC	Financement	Dates et/ou N° conventions
Personnes de + de 65 ans percevant le FNS et habitant Allauch	Libre circulation sur l'ensemble du réseau Marseille, Allauch, Plan de Cuques+ Septèmes	Facturation à la collectivité sur la base du tarif normal par primo validation	Du 16/05/79 Convention 01885
Personnes de + de 65 ans percevant l'allocation DDASS et habitant Plan de Cuques	Libre circulation sur l'ensemble du réseau Marseille, Allauch, Plan de Cuques+ Septèmes	Facturation à la collectivité sur la base du tarif normal par primo validation	Signée le 17/08/88 et Pref le 03/02/89
Bénéficiaires du RSA titulaire d'un contrat d'engagement, habitant l'ensemble des communes du territoire MP	Libre circulation sur l'ensemble du réseau XL	Facturation Métropole au CD13 sur la base de 50% du tarif pass 30 jours pour tous par mois d'abonnement	-Convention RSA conclu Métropole CD13 signée 28 septembre 2016
Mutilés de guerre ou hors du taux dont le taux d'invalidité est ≥ à 50 % et habitant Marseille, Allauch, Plan de Cuques	Libre circulation sur l'ensemble du réseau Marseille, Allauch, Plan de Cuques+ Septèmes	Facturation à la collectivité sur la base du tarif normal par primo validation	Marseille n° 98/064 du 11/02/98 Allauch 16/05/1979 Plan de Cuques : 17/08/1988
Mutilés du travail percevant une prime AT ≥ 50 % et habitant Marseille, Plan de Cuques	Libre circulation sur l'ensemble du réseau Marseille, Allauch, Plan de Cuques+ Septèmes	Facturation à la collectivité sur la base du tarif normal par primo validation	Marseille n° 98/064 du 11/02/98 Plan de Cuques : 17/08/1988

Document communiqué en application de la loi n° 178 du 1962 sur l'accès aux documents administratifs.
Date de réception préfecture : 03/04/2019
CT2_081-

Aveugles civils, titulaires d'une carte cécité « étoile verte », non imposable sur l'IR, âgés de 18 à 65 ans et habitant Marseille, Allauch et Septèmes.	Libre circulation sur l'ensemble du réseau Marseille, Allauch, Plan de Cuques+ Septèmes	Facturation à la collectivité sur la base du tarif normal par primo validation	Marseille : N° 98/064 du 11/02/98 Allauch : 16/05/1979 Septèmes : 05/12/2005
Anciens combattants de plus de 75 ans, habitant Marseille, Allauch, Plan de Cuques,	Libre circulation sur l'ensemble du réseau Marseille, Allauch, Plan de Cuques+ Septèmes	Facturation à la collectivité sur la base du tarif normal par primo validation	Marseille n° 98/064 : datée du 18/09/87 Allauch : 16/05/79 PdC : 17/08/88
Personnes de + de 65 ans, ou handicapés (carte orange) ou déficients visuels (carte étoile verte) ainsi que leurs accompagnants et habitants Septèmes ayant un revenu inférieur aux minimas conventionnels	Libre circulation sur l'ensemble du réseau Marseille, Allauch, Plan de Cuques+ Septèmes	Facturation à la collectivité sur la base du tarif normal par primo validation	Septèmes convention du 05/12/2005
Agents, Conjoint ou Agent, Agent déclaré depuis + 2 ans, Agent RTM titulaire et leurs enfants jusqu'à 16 ans ou jusqu'à 26 ans pour ceux poursuivant leurs études	Libre circulation sur l'ensemble du réseau Marseille, Allauch, Plan de Cuques+ Septèmes	Par les agents	

Date de réception en préfecture : 03/04/2019
 Date de transmission : 03/04/2019
 Date de réception préfecture : 03/04/2019

Retraités RTM ayant au moins 15 ans d'ancienneté à son départ (+ conjoints et enfant jusqu'à 16 ans ou jusqu'à 26 ans poursuivant ses études)	Libre circulation sur l'ensemble du réseau Marseille, Allauch, Plan de Cuques+ Septèmes	Par les retraités	
Personnel Habitat Marseille Provence	Libre circulation sur l'ensemble du réseau Marseille, Allauch, Plan de Cuques+ Septèmes	Facturation à la structure sur la base du tarif normal par primo validation	C2 R25 du 17/09/82
Personnel Mutuelle des Municipaux	Libre circulation sur l'ensemble du réseau Marseille, Allauch, Plan de Cuques+ Septèmes	Facturation à la structure sur la base du tarif normal par primo validation	C2 R18 du 15/02/82
Agent CAP PROVENCE	Libre circulation sur l'ensemble du réseau Marseille, Allauch, Plan de Cuques+ Septèmes	Facturation à la structure sur la base du tarif normal par primo validation	C5771 du 01/12/06
Personnel Police en tenue	Libre circulation sur l'ensemble du réseau Marseille, Allauch, Plan de Cuques+ Septèmes	Facturation à la structure sur la base du tarif normal par primo validation	C2 R17 du 21/07/97 C6275 du 01/06/2012
Personnel CCAS de la Ville de Marseille	Libre circulation sur l'ensemble du réseau Marseille, Allauch, Plan de Cuques+ Septèmes	Facturation à la collectivité sur la base du tarif normal par primo validation	C2 R21 du 30/03/98

Accusé de réception en préfecture
01/04/2019 09:48
Réf : 200054807-20190321-CT2_081-
Date de télétransmission : 03/04/2019
Date de réception préfecture : 03/04/2019

Personnel Ville de Marseille	Libre circulation sur l'ensemble du réseau Marseille, Allauch, Plan de Cuques+ Septèmes	Facturation à la collectivité sur la base du tarif normal par primo validation	C2 R30 du 05/03/82 Pref le 02/11/83
Personnel métropole territoire MP	Au 01/01/17, Libre circulation sur l'ensemble du réseau Express, navettes estivales de Cassis et liaisons directes cadencées ou par autoroute)		
Retraités de la Ville de Marseille ou de la CU MPM non imposables	Libre circulation sur l'ensemble du réseau Marseille, Allauch, Plan de Cuques+ Septèmes	Facturation à la collectivité sur la base du tarif normal par primo validation	C2 R34 du 16/02/89
Retraités de la Ville de Marseille ou de la CU MPM imposables sur le Revenu	01/02/2017 consommation de la réserve d'argent à tarif réduit -50 %	Facturation à la collectivité sur la base de la différence avec le tarif normal par primo validation	C2 R34 du 16/02/89
Pompiers de la Ville de Marseille	Libre circulation sur l'ensemble du réseau Marseille, Allauch, Plan de Cuques+ Septèmes	Facturation à la collectivité sur la base du tarif normal par primo validation	C2 R30 du 05/03/82 Pref le 02/11/83 Avenant 1 du 15/06/85

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20190321-2019_CT2_081-
DE
Date de télétransmission : 03/04/2019
Date de réception préfecture : 03/04/2019

8 - Tarifs intermodaux au 1^{er} juillet 2019

	TARIFS TTC	Financement et convention
Clients des cars Cartreize	abonnement intégrés « cartreize + XL » et « cartreize + L » à tarif préférentiel (abonnements 7J ; 30J, annuels)	- Convention MPM/CG/RTM du 30/07/15. Le CG finance 95% du tarif public de l'abonnement correspondant ABROGEE AU 1 ^{er} janvier 2017
Clients du TER	Abonnement intégrés TER + RTM à tarif préférentiel (abonnements 30J, annuels) Abonnement mensuel intégrés TER + réseaux Transmétropoles (hors RTM) Les abonnés XL et AMP peuvent circuler en TER librement sur les communes Marseille et Septèmes les Vallons	-Convention Région/MPM/SNCF/RTM du 04/06/10. La région+SNCF finance 95% du tarif public de l'abonnement correspondant -Convention Région, MPM, SNCF délibérée par MPM en juin 2013. Réduction de 50% pour l'utilisateur. Prise en charge à parité par MPM et Région de la part restante. -Convention MPM/Région applicable au 25 novembre 2015
Clients de la navette du Frioul	Correspondance gratuite sur le réseau urbain pour les abonnés mensuels et annuels de la navette du Frioul	
Clients Départementale 40 Aubagne Marseille	Tarifcation intégrée sur la ligne Marseille vers Aubagne ou la Penne/Huveaune avec correspondance RTM (ticket unitaire ; carte 10 voy abo 7j ; abo 30j ; 30 j jeunes ; abo 1 an ; abo 1 an jeune)	Convention MPM CG13 et RTM exécutoire à compter du 1 ^{er} janvier 2012. Financement à 50/50 par le CG13 et MPM ABROGEE AU 1 ^{er} janvier 2017

Accusé de réception
N° 200054807-20190321-20190321-CT2_081-
Date de télétransmission : 03/04/2019
Date de réception préfecture : 03/04/2019

Lignes Aéroport Marseille Provence-Gare Marseille St Charles	Ticket unité et ticket aller/retour Lignes Aéroport Marseille Provence/St Charles + RTM	Financement MPM et CG13 dans le cadre de la convention relative à l'organisation des transports entre la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et le Département des Bouches du Rhône. <i>ABROGEE AU 1^{er} janvier 2017</i>
Pass mensuels combinés dits « alternatif »	Abonnements mensuels calendaires permettant à ses titulaires d'utiliser indifféremment les autocars départementaux et les TER sur les lignes Aix- Marseille et Marseille-Aubagne en associant un Pass mensuel RTM	Convention CG13 ; Métropole et Région PACA. Réduction de 30% pour l'utilisateur sur le tarif du Pass mensuel prise en charge à parité par la Métropole et l'interurbain
Lignes du réseau SMITEEB	Les titulaires de Pass XL peuvent emprunter dans le cadre de leur abonnement les lignes de transport du SMITEEB sur les 3 communes de MPM Marignane, St Victoret et Gignac-la-Nerthe	Convention MPM SMITEEB délibérée par MPM en juillet 2014. La date de mise en œuvre de cette mesure sera précisée à la RTM. <i>ABROGEE AU 1^{er} janvier 2017</i>
Pass Journée intermodal départemental – <i>reconduction dispositif</i> <i>Pass MP2013</i>	Pass Journée « Nomad Pass » permettant de voyager sur l'ensemble des réseaux urbains, interurbains CG et TER du département. Pass 24h = 13 € (jeune 6.50 €) Pass 24h + TER = 20 € Pass 24h (aix marseille autoroute + RTM) = 10.50 €	Convention entre MPM, l'ensemble des AOT du département et la Région Pass non mis en œuvre en 2017
Pass Intégral Métropolitain	Pass mensuel : 73 € Pass annuel : 816 € soit 68 € par mois Permet de voyager sur l'ensemble des réseaux de la Métropole	Convention Région-Métropole approuvée en octobre 2017.

Accusé de réception en préfecture
013-20005480720190321-2019_CT2_081-
DE
Date de télétransmission : 03/04/2019
Date de réception préfecture : 03/04/2019

9- Tarifs promotionnels sur le réseau RTM

	TARIFS TTC au 01/07/2019	Commentaires
Semaine de libre circulation	Tarif à la semaine : 5€	Semaine de la « Mobilité »
Semaine Nouveaux Arrivants	Tarif à la semaine : Gratuit	Nouvel Arrivant

10 – Tarifs des Navettes (Vieux Port-Pointe Rouge ; Vieux Port-Estaque ; La Pointe Rouge – Les Goudes) au 1^{er} juillet 2019.

Nom du titre	Tarifs TTC (*)	Profil	Remarques
1 trajet navette Maritime	5.00€	Grand Public	Ne permet pas de faire un aller-retour en navette maritime ni une correspondance en navette maritime. Libre correspondance sur le réseau RTM pendant 90min
1 trajet en correspondance en navette maritime	8.00€	Grand Public	Exclusivement sur la liaison Vieux Port Les Goudes via Le port de la Pointe Rouge . Ne permet pas de faire un aller retour en navette maritime. Libre correspondance sur le réseau RTM pendant 180min
Pass XL (7J, 30J, Annuels ; Permanents ; Combinés ; Grands Comptes ; Libre circulation) Pass AMP (Annuels et Permanents)	Gratuit	Grand Public Solidarité Scolaires, Jeunes (y compris Boursiers)	Les titulaires des Pass XL (7J, 30J, annuels et permanents) et Pass SC (annuels et permanents) peuvent emprunter le service de navette maritime dans le cadre de leur abonnement sans coût supplémentaire

Les autres titres de transport ne donnent pas accès au service de navette maritime.

Conformément à la réglementation en vigueur, les tarifs TTC indiqués respectent le taux de TVA applicable aux prestations de transport voyageurs.

11 – Tarifs Service Ferry-Boat

Nom du titre	Tarifs TTC au 01/07/2019	Profil	Remarques
1 trajet Ferry-Boat	0.50€	Grand Public	Ne permet pas de faire un aller-retour en Ferry-Boat ni une correspondance sur le réseau RTM
Pass XL (24H, 72H, 7J, 30J, Annuels ; Permanents ; Combinés ; Grands Comptes ; Libre circulation)	Gratuit	Grand Public Solidarité Scolaires, Jeunes (y compris Boursiers)	Les titulaires des Pass XL (24H, 72H, 7J, 30J, annuels et permanents) et Pass AMP (annuels et permanents) peuvent emprunter le service de Ferry-Boat dans le cadre de leur abonnement sans coût supplémentaire

12 – Tarifs Réseau Ciotabus, Côte Bleue, Marcoulaine, Collines, Cigales (Zone L)

Zone	Produits	Tarifs TTC 01/07/2019	Profil
L	1 voyage	0.80 € ou 0.90 € en 1 ^{er} achat sur billet rechargeable	Grand public
L	10 voyages	6.30 € ou 6.40 € en 1 ^{er} achat sur billet rechargeable	Grand Public
L	10 voyages jeunes	5.00 €	Avoir moins de 26 ans et être : scolaires ou étudiants ou apprentis ou stagiaire de la formation professionnelle ou jeunes du service civique dont le lieu d'exercice est sur le territoire MP
	Bon pour carte Transpass	10.00 €	

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20190321-2019_CT2_081-DE
Date de télétransmission : 03/04/2019
Date de réception préfecture : 03/04/2019

L	Pass 30j	18.80 €	Grand public
L	Pass 30j Jeune	13.20 €	Avoir moins de 26 ans et être : scolaires ou étudiants ou apprentis ou stagiaire de la formation professionnelle ou jeunes du service civique dont le lieu d'exercice est sur le territoire MP
L	Pass annuel	185.0 €	Grand Public
L	Pass annuel jeune	103.0 €	Avoir moins de 26 ans et être étudiants ou apprentis ou stagiaire de la formation professionnelle ou jeunes du service civique dont le lieu d'exercice est sur le territoire MP
Tous réseaux métropolitains hors zone M	Pass annuel scolaire	60.0 €	ensemble des scolaires jusqu'au lycée inclus
Tous réseaux métropolitains hors zone M	Pass annuel Boursiers	30.0€	Boursiers Collégiens et Lycéens
Tous réseaux métropolitains hors zone M	Pass annuel famille nombreuse	48.0€	enfants issus d'une famille nombreuse d'au moins 3 enfants et justifiants du profil scolaire
	Billet sans contact rechargeable	0.10 €	
L hors Ciotabus	AR (2voy 1 jour à compter de la 1 ^{ère} validation) Uniquement sur carte Transpass.	1.30 €	Grand public

réception en préfecture
013-200034807-20190321-2019_CT2_081-DE
Date de télétransmission : 03/04/2019
Date de réception préfecture : 03/04/2019

Valable uniquement sur les navettes estivales de Cassis	AR navette estivale Cassis	1.60 €	Grand public sur navette estivale Cassis
Valable uniquement sur réseau Ciotabus	Pass 30j 3 ^{ème} enfant	6.60 €	A partir du 3 ^{ème} enfant de moins de 26 ans titulaires d'un abonnement sur présentation du livret de famille
Valable uniquement sur le réseau Ciotabus sur instruction par le CCAS	Mensuel + 60 ans Ciotat	12.50 €	Plus de 60 ans
Lignes interurbaines en franchissement de zone. Pas de correspondance avec RTM ou Ciotabus	1 voyage interzonale	2.10 € ou 2.20 € en 1 ^{er} achat sur billet rechargeable	Grand public
	10 voyages interzonales	15.30 € ou 15.40 € en 1 ^{er} achat sur billet rechargeable	Grand Public

Accusé de réception en préfecture
 013-200054807-20190321-2019_CT2_081-DE
 Date de télétransmission : 03/04/2019
 Date de réception préfecture : 03/04/2019

13 - Réduction et mesures sociales compensées par des tiers sur le Réseau de la Ciotat

Dans le cadre de la mise en œuvre de réductions tarifaires et mesures sociales compensées par des tiers, l'Autorité Organisatrice autorise la Régie à passer directement avec les tiers concernés les nouvelles conventions nécessaires, sur la base des tarifs publics en vigueur votés par l'Autorité Organisatrice.

Titre	Tarifs	Convention
Convention âge d'or tarif réduit	Réduction accordée sur « l'abonnement L mensuel + 60 ans » pour les personnes âgées de plus de 60 ans dont les ressources sont inférieures ou égales au plafond de l'aide sociale, majoré de 10%. Compensation prise en charge par le CCAS	Convention RTM- CCAS de la ville de la Ciotat.
Carte Tempo	Réduction accordée sur l'abonnement mensuel pour les personnes inscrites à Pôle Emploi. Compensation prise en charge par le CCAS	Convention RTM - CCAS de la ville de la Ciotat
Pass Liberté	Vente en nombre à partir de 1 500 abonnements annuels réservés aux élèves des établissements primaires	Convention RTM - Caisse des Ecoles de la Ciotat

14 – Taux de commission dépositaire

Taux de commission sur chiffre d'affaire
Réseaux de dépositaires
2%
10% sous réserve d'accord de l'autorité Organisatrice

15- Tarif du service de desserte régulière de passagers de l'archipel du Frioul applicable au 1^{er} juillet 2019

TARIF AVEC TAXE BARNIER

(7% sur trajet simple et 3,5 % sur trajet AR)

TITRES	TARIF TTC
FRIOUL AR	10,80
FRIOUL AR FAMILLE	8,10
FRIOUL AR GROUPE	9,70
IF AR	10,80
IF AR FAMILLE	8,10
IF AR GROUPE	9,70
COMBINE AR	16,20
COMBINE AR FAMILLE	12,10
COMBINE AR GROUPE	14,60
TITRE TRAJET SIMPLE	5,60
FRIOUL AR CMUC	5,40

Tout public

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20190321-2019_CT2_081-
DE
Date de télétransmission : 03/04/2019
Date de réception préfecture : 03/04/2019

	TITRES COLLECTIVITES	9,70
	Titres A/R heures creuses	5,40
Résidents Principaux		
	FRIOUL AR	5,10
	MENSUEL	41,80
	MENSUEL NAVETTE + RTM	tarif RTM pass 30 j en vigueur
	MENSUEL RSA	gratuit
	ANNUEL	501,60
	ANNUEL navette + RTM	Tarif en vigueur du Pass Annuel pour Tous
	Pass Permanent Navette+RTM	Tarif en vigueur du Pass Permanent pour Tous
	Annuel Scolaire	Tarif métropolitain en vigueur
	ANNUEL ETUDIANT	175,00
	ANNUEL BOURSIER	41,00
	ANNUEL JEUNE - RTM	220,00
	ANNUEL JEUNE SOLIDARITE + RTM	110,00

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20190321-2019_CT2_081-
DE
Date de télétransmission : 03/04/2019
Date de réception préfecture : 03/04/2019

Résidents Secondaires et Plaisanciers		
FRIOUL AR		5,30
MENSUEL		43,20
ANNUEL		518,00

Profils d'ayants droit :

- Familles : à partir de 4 personnes dont au moins un enfant de moins de 12 ans.
- Groupes : à partir de 10 personnes.
- Résidents : statuts de « Résident secondaire » ou « Résident principal » délivré sur la carte de transport personnelle de l'utilisateur.
- Plaisanciers : statuts mis à jour sur la carte de transport personnelle de l'utilisateur.

Personnel des Collectivités

Les Collectivités peuvent acheter des tickets, pour leur personnel, au tarif « Groupe ».

Critères d'attribution des statuts de résidents et plaisanciers :

Sont considérés comme résidents principaux :

- Les personnes ayant leur résidence principale, à l'année, sur l'archipel du Frioul et leurs ayants droit (enfant mineur ou majeur à charge, époux, concubin) sur présentation du livret de famille, de la carte d'identité et d'un avis de taxe d'habitation et de l'année.
- Les locataires d'un bien à l'année et leur ayants droits (enfant mineur ou majeur à charge, époux, concubin) sur présentation d'un avis de taxe d'habitation

Les personnes justifiant d'un emploi ou d'une activité professionnelle sur l'archipel (présentation du contrat de travail, la validité du statut expire à la fin du contrat)

Les commerçants, sur présentation du KBIS de la société

Sont considérés comme résidents secondaires :

- Les personnes ayant une résidence secondaire sur l'archipel du Frioul et leurs ayants droit (enfant mineur ou majeur à charge, époux, concubin) sur présentation d'un avis d'imposition foncier de l'année en cours

Sont considérés comme plaisanciers :

- Les titulaires et leurs ayants droit (enfant mineur ou majeur à charge, époux, concubin) sur présentation d'un contrat d'amodiation pour un navire dans le port du Frioul.
- Les copropriétaires d'un bateau attaché à un contrat d'occupation délivré par MPM et à leurs ayants droit (époux, enfants mineurs, concubins, titulaires d'un pacte civil de solidarité) sur présentation de l'acte de francisation

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20190321-2019_CT2_081-
DE
Date de télétransmission : 03/04/2019
Date de réception préfecture : 03/04/2019

C. RESEAUX DU TERRITOIRE PAYS D'AIX

C.1. RESEAU Aix en BUS

15 mai 2019 :

- suppression du ticket « 1 voyage bus de nuit »
 - suppression du « ticket 40 voyages »
 - Mis en place de l'éco-ticket
- 1^{er} septembre 2019 :
- Passage du « billet unité diablino » de 0.80 à 1€ et du carnet de tickets « 10 voyages Diablino » de 6.50€ à 8€
 - Passage du ticket « 2 voyages » de 2.20€ à 2.30€.
 - passage des abonnements « mensuel et annuel » respectivement de 27€ à 28€ et de 260€ à 270€.

A compter du 4 novembre 2019 :

- Mise en place du Porte-Monnaie Transport (PMT)

RESEAU "AIX EN BUS"	TARIFS	CARACTERISTIQUES & DROITS	CONDITIONS D'ACCES	Fonctionnel	Point de vente
TICKET UNITE	1,20 €	Ticket 1 voyage, valable sur tout le réseau Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus (hors circuits scolaires et services de soirée Aix en Bus), avec possibilité de correspondances dans un délai d'une heure.	AUCUNE	Glissant validation	Conducteur
TICKET 10 VOYAGES	9,00 €	Ticket de 10 voyages valables sur tout le réseau Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus (hors circuits scolaires et service de soirée Aix en Bus), avec possibilité de correspondances dans un délai d'une heure.	AUCUNE	Glissant validation	Dépositaire, DAT

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20190321-2019_CT2_081-DE
Date de télétransmission : 03/04/2019
Date de réception préfecture : 03/04/2019

TICKET PARTENAIRE	0,9 € le ticket	Ticket 1 voyage, valable sur tout le réseau Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus (hors circuits scolaires et service de soirée Aix en Bus), avec possibilité de correspondances dans un délai d'une heure.	AUCUNE	Glissant validation	Agence Aix en Bus
TICKET COURTOISIE	0,00 €	Ticket 1 voyage offert dans le cadre du service après vente valable sur tout le réseau Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus (hors circuits scolaires et services de soirée), avec possibilité de correspondances dans un délai d'une heure.	AUCUNE	Glissant validation	Agence Aix en Bus
TICKET 2 voyages	2,30 €	Ticket de 2 voyages valables sur tout le réseau Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus (hors circuits scolaires et services de soirée), avec possibilité de correspondances dans un délai d'une heure.	AUCUNE	Glissant validation	Conducteur / Agence commerciale
TICKET 2 voyages KRYPTON	0,00 €	Ticket de 2 voyages valables sur les lignes 4, 7, 8, 16 et 19 du réseau Aix en Bus.	Contremarque remise gratuitement aux voyageurs effectuant une correspondance au P+R Krypton avec un billet unité, 1,5 € Senior ou 6 voyages du réseau Cartreize	Glissant validation	P+R
TICKET JOURNEE PARC-RELAIS	2,20 € / 1,10 € / 0 €	Ticket journée (offert lors du paiement d'un parc relais, 2,2 € par voiture, 1,1 € pour les étudiants et gratuit pour les voitures pratiquant le co-voiturage et les personnes en situation d'handicap) pour des voyages illimités sur tout le réseau Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus (hors circuits scolaires et services de soirée Aix en Bus).	AUCUNE	Glissant validation	P+R

Accuse de réception en préfecture
013-200054807-20190321-2019_CT2_081-DE
Date de télétransmission : 03/04/2019
Date de réception préfecture : 03/04/2019

TICKET ABONNEMENT MENSUEL PARC-RELAIS	27 € / 13,5 €	Abonnement mensuel (offert lors du paiement d'un parc relais, 27 € plein tarif, 13,5 € pour les étudiants) pour des voyages illimités sur tout le réseau Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus (hors circuits scolaires et services de soirée Aix en Bus).	AUCUNE	Calendaire	P+R
TICKET ABONNEMENT ANNUEL PARC-RELAIS	260 € / 130 €	Abonnement annuel (offert lors du paiement d'un parc relais, 260 € plein tarif, 130 € pour les étudiants) pour des voyages illimités sur tout le réseau Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus (hors circuits scolaires et services de soirée Aix en Bus).	AUCUNE	Calendaire	P+R
TICKET UNITE DIABLINE	1,00 €	Ticket pour un trajet avec possibilité de correspondances sur le réseau DIABLINE	AUCUNE	Glissant validation	Conducteur
TICKET 10 VOYAGES DIABLINE	8,00 €	Carnet 10 tickets pour un trajet avec possibilité de correspondances sur le réseau DIABLINE	AUCUNE	Glissant validation	Dépositaire
ABONNEMENT MENSUEL DIABLINE	15,00 €	Abonnement mensuel pour des voyages illimités sur toutes les lignes du réseau DIABLINE	AUCUNE	Calendaire	Dépositaire
PORTE MONNAIE TRANSPORT	0,90 € le voyage	Rechargement de la carte sans contact d'une somme d'argent permettant de réaliser X voyages non nominatif, au tarif unitaire de 0,90€. Valable sur tout le réseau Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus (hors circuits scolaire et services de soirée Aix en Bus), avec possibilité de correspondances dans un délai d'une heure	AUCUNE	Glissant validation	Gare routière, dépositaire

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20190321-2019_CT2_081-DE
Date de télétransmission : 03/04/2019
Date de réception préfecture : 03/04/2019

ABONNEMENT ANNUEL	270,00 €	Abonnement annuel de date à date pour des voyages illimités sur tout le réseau Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus (hors circuits scolaires et services de soirée Aix en Bus).	AUCUNE	Glissant à la vente	Dépositaire
ABONNEMENT MENSUEL	28,00 €	Abonnement mensuel pour des voyages illimités sur tout le réseau Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus (hors circuits scolaires et services de soirée Aix en Bus).	AUCUNE	Calendaire	Dépositaire
20 voyages CCAS	14,00 €	Ticket de 20 voyages valables sur tout le réseau Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus (hors circuits scolaires et services de soirée Aix en Bus), avec possibilité de correspondances dans un délai d'une heure.	Réservé aux personnes bénéficiant des critères du CCAS	Glissant validation	CCAS d'Aix
ABONNEMENT MERVEIL	0,00 €	Abonnement annuel de date à date pour des voyages illimités sur tout le réseau Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus (hors circuits scolaires et services de soirée Aix en Bus).	Réservé aux personnes de 70 ans et + résidant sur le territoire de la DSP Aix en Bus	Glissant vente	Agence Aix en Bus
LIBRE CIRCULATION ACCOMPAGNANT PMR	0,00 €	Libre circulation sur l'ensemble des réseau de transport de la Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus.	Titre réservé aux personnes titulaires d'une carte d'invalidité à plus de 80 % mentionnant la nécessité d'un accompagnateur	Variable	Direction Transports

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20190321-2019_CT2_081-DE
Date de télétransmission : 03/04/2019
Date de réception préfecture : 03/04/2019

PASS GROUPE	0,90 € par jour et par personne	Titre de groupe avec voyages valables une journée sur l'ensemble du réseau (hors circuits scolaires et services de soirée Aix en Bus).	Voyager en groupe de 20 à 30 personnes maximum en dehors des heures de pointe (du lundi au vendredi de 9 à 16 heures) et sans restriction les samedi, dimanche et jours fériés, sur les lignes du réseau urbain et interurbain	Glissant validation	Agence Aix en Bus
PASS GROUP' CENTRES SOCIO-EDUCATIFS	0,00 €	Titre de groupe avec voyages valables une journée sur l'ensemble du réseau (hors circuits scolaires et services de soirée Aix en Bus).	Réservé aux centres socio éducatifs : Voyager en groupe de 20 à 30 personnes maximum en dehors des heures de pointe (du lundi au vendredi de 9 à 16 heures) et sans restriction les samedi, dimanche et jours fériés, sur les lignes du réseau urbain et interurbain	Glissant validation	Agence Aix en Bus

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20190321-2019_CT2_081-DE
Date de télétransmission : 03/04/2019
Date de réception préfecture : 03/04/2019

ABONNEMENT PRIORIBUS R, C, IG, AT	0,00 €	Abonnement mensuel pour des voyages illimités sur tout le réseau Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus (hors circuits scolaires et services de soirée Aix en Bus).	Bénéficiaires du RSA titulaires d'un Contrat d'Engagement Réciproque, Demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'Allocation de Solidarité Spécifique résidant sur le territoire de la DSP Aix en Bus, et Invalides de guerre et accidentés du travail.	Calendaire	Agence Aix en Bus
Titre CMU-C	50 % du tarif normal des titres unitaires et des abonnements Aix en Bus	Caractéristiques identiques à chacun des titres de transports pour laquelle la réduction est applicable	Personnes dont les ressources sont égales ou inférieures au plafond fixé en application de l'article L.861.1 du Code de la Sécurité Sociale	Variable	Agence Aix en Bus
TICKET 10 VOYAGES GROUP' SCOLAIRES	0,00 €	Ticket 10 voyages alloués aux communes pour les élèves des classes maternelles et primaires dans le cadre de sorties pédagogiques (hors circuits scolaires et services de soirée Aix en Bus).	Voyager en groupe de 20 à 30 personnes maximum en dehors des heures de pointe (les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 à 16 heures) sur les lignes du réseau urbain et interurbain	Glissant validation	Agence Aix en Bus

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20190321-2019_CT2_081-DE
Date de télétransmission : 03/04/2019
Date de réception préfecture : 03/04/2019

CARTE - de 26 ans	100,00 €	Abonnement annuel de libre circulation sur tout le réseau Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus (hors Diablines et services de soirée Aix en Bus). Valable tous les jours du 1er septembre de l'année N au 31 août de l'année N+1.	Réservé aux élèves du secondaire, SEGPA, étudiants, apprentis et personnes en formation (auprès d'établissement public ou privé sous contrat ou hors contrat relevant du Ministère de l'Education Nationale, d'Agriculture ou de la Santé). Etre âgé de moins de 26 ans	Calendaire	Agence Aix en Bus
CARTE SCOLAIRE	50,00 €	Abonnement annuel de libre circulation sur les circuits scolaires réservés et le réseau urbain Aix en Bus, en période scolaire. Valable du 1er jour scolaire de l'année N au dernier jour de l'année scolaire N+1 (non valide les dimanches, jours fériés, petites et grandes vacances scolaires).	Réservé aux élèves primaires, secondaires et SEGPA, résidant et scolarisés sur le territoire de la DSP Aix en Bus	Calendaire	Agence Aix en Bus
CARTE SANS CONTACT	0,00 €	support vierge. Durée de vie de 8 ans.	AUCUNE	-	Agence Aix en Bus
BILLET SANS CONTACT "ECO TICKET"	0,10 €	support vierge permettant le rechargement de 20 voyages	AUCUNE	-	Agence Aix en Bus, dépositaire et conducteur
COPIE DU BILLET	10,00 €	En cas de perte, de vol ou de détérioration de la carte nominative déjà attribuée au client, reconstitution des contrats présents sur la carte.	AUCUNE	-	Agence Aix en Bus

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20190321-2019_CT2_081-DE
Date de télétransmission : 03/04/2019
Date de réception préfecture : 03/04/2019

C.2. RESEAU PAYS D'AIX MOBILITE

15 mai 2019 :

- suppression du « ticket 40 voyages »
- Mis en place de l'éco-ticket

1^{er} septembre 2019 :

- Passage du « billet unité réseaux de proximité (Gardanne et Pertuis) », et le ticket « 10 voyages réseau de proximité » respectivement de 0.80€ à 1€ et de 6.50€ à 8€
- Passage du ticket « 2 voyages » de 2.20€ à 2.30€.
- passage des abonnements « mensuel et annuel » respectivement de 27€ à 28€ et de 260€ à 270€.

A compter du 4 novembre 2019 :

- Mise en place du Porte-Monnaie Transport (PMT)

RESEAU INTERURBAIN	TARIFS TTC	CARACTERISTIQUES & DROITS	CONDITIONS D'ACCES	Fonctionnel	Point de vente
TICKET UNITE	1,20 €	Ticket 1 voyage, valable sur tout le réseau Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus (hors circuits scolaires et services de soirée Aix en Bus), avec possibilité de correspondances dans un délai d'une heure.	AUCUNE	Glissant validation	Conducteur
TICKET 2 voyages	2,30 €	Ticket de 2 voyages valable sur tout le réseau Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus (hors circuits scolaires et services de soirée Aix en Bus), avec possibilité de correspondances dans un délai d'une heure.	AUCUNE	Glissant validation	Conducteur
TICKET 10 VOYAGES	9,00 €	Ticket de 10 voyages valable sur tout le réseau Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus (hors circuits scolaires et services de soirée Aix en Bus), avec possibilité de correspondances dans un délai d'une heure.	AUCUNE	Glissant validation	Dépositaire

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20190321-2019_CT2_081-DE
Date de télétransmission : 03/04/2019
Date de réception préfecture : 03/04/2019

TICKET COURTOISIE	0,00 €	Ticket 1 voyage offert dans le cadre du service après vente (non valable sur les circuits scolaires et services de soirée Aix en Bus).	AUCUNE	Glissant validation	Direction Transports
CARTE SANS CONTACT	0,00 €	support vierge. Durée de vie de 8 ans.	AUCUNE	-	Gare routière
BILLET SANS CONTACT "ECO TICKET"	0,10 €	support vierge permettant le rechargement de 20 voyages	AUCUNE	-	Gare routière, dépositaire et conducteur
DUPLICATA	10,00 €	En cas de perte, de vol ou de détérioration de la carte nominative déjà attribuée au client, reconstitution des contrats présents sur la carte.	AUCUNE	-	Gare routière
PORTE MONNAIE TRANSPORT	0,90 € le voyage	Rechargement de la carte sans contact d'une somme d'argent permettant de réaliser X voyages non nominatif, au tarif unitaire de 0,90€. Valable sur tout le réseau Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus (hors circuits scolaire et services de soirée Aix en Bus), avec possibilité de correspondances dans un délai d'une heure	AUCUNE	Glissant validation	Gare routière, dépositaire
ABONNEMENT MERVEIL	0,00 €	Abonnement annuel de date à date pour des voyages illimités sur tout le réseau Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus (hors circuits scolaires et services de soirée Aix en Bus).	Réservé aux personnes de 70 ans et + résidant sur le territoire du Pays d'Aix	Glissant à la vente	Gare routière

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20190321-2019_CT2_081-DE
Date de télétransmission : 03/04/2019
Date de réception préfecture : 03/04/2019

PASS GROUPE	0,90 € par jour et par personne	Titre de groupe avec voyages valable une journée sur l'ensemble du réseau (hors circuits scolaires et services de soirée Aix en Bus).	Voyager en groupe de 20 à 30 personnes maximum en dehors des heures de pointe (du lundi au vendredi de 9 à 16 heures) et sans restriction les samedi, dimanche et jours fériés, sur les lignes du réseau urbain et interurbain	Glissant validation	Gare routière
PASS GROUP' CENTRES SOCIO-EDUCATIFS	0,00 €	Titre de groupe avec voyages valable une journée sur l'ensemble du réseau (hors circuits scolaires et services de soirée Aix en Bus).	Réservé aux centre sociaux éducatifs : Voyager en groupe de 20 à 30 personnes maximum en dehors des heures de pointe (du lundi au vendredi de 9 à 16 heures) et sans restriction les samedi, dimanche et jours fériés, sur les lignes du réseau urbain et interurbain	Glissant validation	Direction Transports

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20190321-2019_CT2_081-DE
Date de télétransmission : 03/04/2019
Date de réception préfecture : 03/04/2019

ABONNEMENT MENSUEL RSA CHOMEUR et IG/AT	0,00 €	Abonnement mensuel pour des voyages illimités sur tout le réseau Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus (hors circuits scolaires et services de soirée Aix en Bus).	Bénéficiaires du RSA titulaires d'un Contrat d'Engagement Réciproque, les Demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'Allocation de Solidarité Spécifique résidant sur le territoire du Pays d'Aix et les Invalides de Guerre et Accidentés du Travail	Calendaire	Gare routière
LIBRE CIRCULATION ACCOMPAGNANT PMR	0,00 €	Libre circulation sur l'ensemble des réseau de transport de la Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus.	Titre réservé aux personnes titulaires d'une carte d'invalidité à plus de 80 % mentionnant la nécessité d'un accompagnateur	Variable	Direction Transports
Titre CMU-C	50 % du tarif normal des titres unitaires et des abonnements Pays d'Aix Mobilité	Caractéristiques identiques à chacun des titres de transports pour laquelle la réduction est applicable	Personnes dont les ressources sont égales ou inférieures au plafond fixé en application de l'article L.861.1 du Code de la Sécurité Sociale	Variable	Gare routière
ABONNEMENT MENSUEL	28,00 €	Abonnement mensuel pour des voyages illimités sur tout le réseau Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus (hors circuits scolaires et services de soirée Aix en Bus).	AUCUNE	Calendaire	Dépositaire

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20190321-2019_CT2_081-
DE
Date de télétransmission : 03/04/2019
Date de réception préfecture : 03/04/2019

ABONNEMENT ANNUEL	270,00 €	Abonnement annuel de date à date pour des voyages illimités sur tout le réseau Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus (hors circuits scolaires et services de soirée Aix en Bus).	AUCUNE	Glissant à la vente	Dépositaire
TICKET JOURNEE PARC-RELAIS	2,20 € / 1,10 € / 0 €	Ticket journée (offert lors du paiement d'un parc relais, 2,2 € par voiture, 1,1 € pour les étudiants et gratuit pour les voitures pratiquant le co-voiturage et les personnes en situation d'handicap) pour des voyages illimités sur tout le réseau Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus (hors circuits scolaires et services de soirée Aix en Bus).	AUCUNE	Glissant validation	P+R
TICKET ABONNEMENT MENSUEL PARC-RELAIS	27 € / 13,5 €	Abonnement mensuel (offert lors du paiement d'un parc relais, 27 € plein tarif, 13,5 € pour les étudiants) pour des voyages illimités sur tout le réseau Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus (hors circuits scolaires et services de soirée Aix en Bus).	AUCUNE	Calendaire	P+R
ABONNEMENT ANNUEL PARC-RELAIS	260 € / 130 €	Abonnement annuel (offert lors du paiement d'un parc relais, 260 € plein tarif, 130 € pour les étudiants) pour des voyages illimités sur tout le réseau Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus (hors circuits scolaires et services de soirée Aix en Bus).	AUCUNE	Calendaire	P+R
ABONNEMENT ANNUEL RELAIS VELO	10,00 €	Abonnement annuel pour accès aux stationnements sécurisés vélo des relais vélo communautaires .	AUCUNE	Calendaire	Gare Routière

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20190321-2019_CT2_081-DE
Date de télétransmission : 03/04/2019
Date de réception préfecture : 03/04/2019

RESEAUX DE PROXIMITE	TARIFS TTC	CARACTERISTIQUES & DROITS	CONDITIONS D'ACCES	Fonctionnel	Point de vente
TICKET UNITE	1,00 €	Ticket pour un trajet avec possibilité de correspondances sur le même réseau dans un délai d'une heure, valable sur les réseaux urbains de Pertuis et de Gardanne.	AUCUNE	Glissant validation	Conducteur
CARNET DE 10 TICKETS	8,00 €	Carnet de 10 tickets, valable pour un trajet avec possibilité de correspondances sur le même réseau dans un délai d'une heure, valable sur les réseaux urbains de Pertuis et de Gardanne.	AUCUNE	Glissant validation	Dépositaire
Abonnement MENSUEL	20,00 €	Abonnement mensuel pour des voyages illimités sur les réseaux urbains de Pertuis et de Gardanne.	AUCUNE	Calendaire	Dépositaire
TITRES SCOLAIRES	TARIFS TTC	CARACTERISTIQUES & DROITS	CONDITIONS D'ACCES	Fonctionnel	Point de vente
TICKET 10 VOYAGES GROUP' SCOLAIRES	0 €	Ticket 10 voyages alloués aux communes pour les élèves des classes maternelles et primaires dans le cadre de sorties pédagogiques (hors circuits scolaires et services de soirée Aix en Bus).	Voyager en groupe de 20 à 30 personnes maximum en dehors des heures de pointe (les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 à 16 heures) sur les lignes du réseau urbain et interurbain	Glissant validation	Direction Transports
CARTE SANS CONTACT	0,00 €	support vierge. Durée de vie de 8 ans.	AUCUNE	-	Mairie, gare routière et Internet

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20190321-2019_CT2_081-DE
Date de télétransmission : 03/04/2019
Date de réception préfecture : 03/04/2019

DUPLICATA	10,00 €	En cas de perte, de vol ou de détérioration de la carte nominative déjà attribuée au client, reconstitution des contrats présents sur la carte.	AUCUNE	-	Mairie, gare routière et Internet
Abonnement JEUNE PLUS	100 €	Abonnement annuel de libre circulation sur tout le réseau Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus (hors Diablines et services de soirée Aix en Bus). Valable tous les jours du 1er septembre de l'année N au 31 août de l'année N+1.	Réservé aux élèves du secondaire, SEGPA, étudiants, apprentis et personnes en formation (auprès d'établissement public ou privé sous contrat ou hors contrat relevant du Ministère de l'Education Nationale, d'Agriculture ou de la Santé). Etre âgé de moins de 26 ans (le jour de l'achat du titre), être résident et scolarisé sur le territoire du Pays d'Aix.	Calendaire	Gare routière
Abonnement JEUNE PLUS famille nombreuse	80 €	Abonnement annuel de libre circulation sur tout le réseau Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus (hors Diablines et services de soirée Aix en Bus). Valable tous les jours du 1er jour scolaire de l'année N au 31 août de l'année N+1.	A partir de 3 enfants inscrits aux transports scolaires. Réserve aux élèves boursiers du secondaire et des établissements SEGPA, résident et scolarisés sur le territoire du Pays d'Aix. Non cumulable avec la tarification « boursier »	Calendaire	Gare routière

Acte de réception en préfecture
 013-200054807-20190321-2019_CT2_081-DE
 Date de télétransmission : 03/04/2019
 Date de réception préfecture : 03/04/2019

Abonnement JEUNE PLUS boursier	50 €	Abonnement annuel de libre circulation sur tout le réseau Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus (hors Diablines et services de soirée Aix en Bus). Valable tous les jours du 1er jour scolaire de l'année N au 31 août de l'année N+1.	Réservé aux élèves boursiers du secondaire et des établissements SEGPA, résidant et scolarisés sur le territoire du Pays d'Aix.	Calendaire	Gare routière
Abonnement SCOLAIRE	60 €	Abonnement annuel de libre circulation sur les circuits scolaires réservés et le réseau urbain Aix en Bus, en période scolaire. Valable du 1er jour scolaire de l'année N au dernier jour de l'année scolaire N+1 (non valide les dimanches, jours fériés, petites et grandes vacances scolaires).	Réservé aux élèves du secondaire et SEGPA, résidant et scolarisés sur le territoire du Pays d'Aix (et élèves de classes maternelles et primaires sur quelques circuits internes aux communes)	Calendaire	Mairie, gare routière et Internet
Abonnement SCOLAIRE famille nombreuses		Abonnement annuel de libre circulation sur les circuits scolaires réservés et le réseau urbain Aix en Bus, en période scolaire. Valable du 1er jour scolaire de l'année N au dernier jour de l'année scolaire N+1 (non valide les dimanches, jours fériés, petites et grandes vacances scolaires).	A partir de 3 enfants inscrits aux transports scolaires. Réserve aux élèves du secondaire et SEGPA, résidant et scolarisés sur le territoire du Pays d'Aix (et élèves de classes maternelles et primaires sur quelques circuits internes aux communes). Non cumulable avec la tarification boursier	Calendaire	Mairie, gare routière et Internet

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20190321-2019_CT2_081-DE
Date de télétransmission : 03/04/2019
Date de réception préfecture : 03/04/2019

Abonnement SCOLAIRE boursier	0 €	Abonnement annuel de libre circulation sur les circuits scolaires réservés et le réseau urbain Aix en Bus, en période scolaire. Valable du 1er jour scolaire de l'année N au dernier jour de l'année scolaire N+1 (non valide les dimanches, jours fériés, petites et grandes vacances scolaires).	Réservé aux élèves boursiers du secondaire et des établissements SEGPA résidant et scolarisés sur le territoire du Pays d'Aix	Calendaire	Mairie, gare routière et Internet
------------------------------------	-----	--	---	------------	-----------------------------------

Accusé de réception en préfecture
 013-200054807-20190321-2019_CT2_081-DE
 Date de télétransmission : 03/04/2019
 Date de réception préfecture : 03/04/2019

D. RESEAU PAYS SALONNAIS

NOUVELLE GRILLE TARIFAIRE au 8 ^{er} juillet 2019		
TITRE DE TRANSPORT	TARIFS	BENEFICIAIRES
VOYAGES OCCASIONNELS		
Ticket unité	1€	Tout usager
10 voyages	7€	Tout usager
Transport Groupe 10 voyages	4,80€	École, Centre aéré, association
VOYAGES REGULIERS		
Abonnement Annuel Plein Tarif	210€	Tout usager
Abonnement Mensuel Plein Tarif	24€	Tout usager
Abonnement Mensuel 50%	12€	Personnes handicapées de moins de 80%
		CMUC
		Senior (+ de 65 ans)
		Demandeur d'emploi inscrit à Pôle Emploi
Abonnement Mensuel 100 %	Gratuité	Personnes handicapées de plus de 80%
		Accompagnant PMR
		Bénéficiaire RSA
		Ancien Combattant

Abonnement annuel scolaire Métropolitain	Années scolaires 2018-19 : 20€ 2019-20 : 30€ 2020-21 : 45€ 2021-22 : 60€	Maternelle, primaire, Collégiens, lycéens, Apprenti non rémunéré
Abonnement annuel Etudiant (moins de 26 ans)	60€	Étudiants, stagiaire de la formation professionnelle, apprentis et jeunes du service civique de moins de 26 ans
Billet sans contact « Eco Ticket »	0.10€	Tout usager
Porte-Monnaie Transport	0.70 €	Tout usager
Duplicata	10€	Tout usager

Gratuité pour un enfant de moins de 4 ans accompagné d'un adulte

10 voyages valables un an à compter de la première validation

Abonnement mensuel valable du 1er au dernier jour du mois rechargeable à compter du 25 du mois précédent

Abonnement annuel valable une année à compter de la première validation (avec 3 mois offerts)

Abonnement annuel étudiant valable une année à compter de la première validation

Gratuité des transports aux écoles classées en REP selon les modalités de sa prise en charge par la ville de Salon

Eco Ticket : support vierge permettant le rechargement de 20 voyages

Porte-monnaie transport : permet à l'utilisateur de charger une somme d'argent sur sa carte Sans contact qui ensuite sera débitée au prix de 0,70€ par voyage

Abonnement pour les usagers tout publics sur lequel sera appliqué les réductions sociales pour les seniors et bénéficiaires de la CMUC prévues dans la gamme tarifaire en vigueur.

Reçu en préfecture
013-200054807-20190321-2019_CT2_081-
DE
Date de télétransmission : 03/04/2019
Date de réception préfecture : 03/04/2019

Tarification spécifique au 8 juillet 2019 :

Ligne 52 : Lambesc – Pelissanne – La Barben – Salon

La gamme tarifaire « Pays d'Aix Mobilité » s'applique pour les montées/descentes sur le périmètre de la commune de Lambesc.

La gamme tarifaire « Libebus » s'applique pour les voyages effectués entre les communes de Pelissanne, La Barben et Salon.

Pour le passage de la zone « Pays d'Aix Mobilité » à la zone « Libebus » :

- l'ancien tarif « Cartreize » à 2,50€ est inchangé à 2,50€,
- l'ancien carnet de 6 voyages à 10,50€ est remplacé par un carnet 10 voyages à 20€
- l'ancien abonnement 30jours+ (combiné ligne 52 + réseau Libebus) à 45,20€ passe à 47€
- l'ancien abonnement 30jours (L52 seule) à 29,20€ passe à 32€

Ligne 86 : La Roque d'Anthéron – Charleval – Mallemort – Lamanon - Salon

La gamme tarifaire « Pays d'Aix Mobilité » s'applique pour les montées/descentes sur le périmètre de la commune de La Roque d'Anthéron.

La gamme tarifaire « Libebus » s'applique pour les voyages effectués entre les communes de Charleval, Mallemort, Lamanon, Salon.

Pour le passage de la zone « Pays d'Aix Mobilité » à la zone « Libebus » :

- l'ancien tarif « Cartreize » à 2,50€ est inchangé à 2,50€,
- l'ancien carnet de 6 voyages à 10,50€ est remplacé par un carnet 10 voyages à 20€
- l'ancien abonnement 30jours+ (combiné ligne 86 + réseau Libebus) à 45,20€ passe à 47€
- l'ancien abonnement 30jours (L86 seule) à 29,20€ passe à 32€

E. RESEAU INTERURBAIN

GAMME TARIFAIRE LIGNE 91 au 1 ^{er} juillet 2019		
	MARSEILLE ST CHARLES - AEROPORT MARSEILLE PROVENANCE	
Billet Unitaire	10,00 €	
Billet Unitaire Aller / Retour	16,00 €	
Billet Unitaire + RTM	10,90 €	
Billet Unitaire Aller / Retour + RTM	17,40 €	
- 6 Ans	Gratuit	
6-11 Ans	5,00 €	
12-25 Ans	7,00 €	
10 Voyages	65,00 €	
Hebdo	40,00 €	
Hebdo +	46,20 €	
GAMME TARIFAIRE LIGNE 37 au 1 ^{er} juillet 2019		
	MARSEILLE ARENC - AEROPORT MARSEILLE PROVENANCE	MARSEILLE ARENC - AIRBUS HELICOPTERS
Billet Unitaire	10,00 €	6,00 €
Billet Unitaire Aller / Retour	16,00 €	
Billet Unitaire + RTM	10,90 €	6,90 €
Billet Unitaire Aller / Retour + RTM	17,40 €	
- 6 Ans	Gratuit	Gratuit
6-11 Ans	5,00 €	3,00 €
12-25 Ans	7,00 €	4,20 €
10 Voyages	65,00 €	39,00 €

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-201906321-CT2_081-
DE
Date de télétransmission : 03/04/2019
Date de réception préfecture : 03/04/2019

Hebdo	40,00 €	18,00 €	
Hebdo +	46,20 €	24,20 €	
GAMME TARIFAIRE LIGNE 40 au 1^{er} juillet 2019			
	Aix Centre et Plan D'Aillane - Aéroport Marseille Provence	Aix - Aix TGV	Aix TGV - Aéroport Marseille Provence
Billet Unitaire	10,00 €	6,00 €	4,00 €
Billet Unitaire Aller / Retour	16,00 €	9,60 €	6,40 €
- 6 Ans	Gratuit	Gratuit	Gratuit
6-11 Ans	5,00 €	3,00 €	2,00 €
12-25 Ans	7,00 €	4,20 €	2,80 €
10 Voyages	65,00 €	39,00 €	26,00 €
Hebdo	30,00 €	18,00 €	12,00 €
Hebdo +	34,70 €	22,70 €	
Les lignes interurbaines Cartreize / Le Car desservant l'Aéroport Marseille-Provence opèrent en « cabotage » également sur des communes du réseau urbain des Bus de l'Etang (Gignac, Marignane, Rognac, St Victoret, Vitrolles) ; dans ce cas, la tarification applicable pour le billet unité pour les montées/descentes sur ces communes est de 1,20€.			

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20190321-2019_CT2_081-DE
Date de télétransmission : 03/04/2019
Date de réception préfecture : 03/04/2019

OBJET : Mobilité - Déplacements, mobilité, transports et infrastructures - AVIS - Approbation de la gamme tarifaire métropolitaine des transports en commun

Vote sur le rapport

Inscrits	90
Votants	64
Abstentions	5
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	59
Majorité absolue	30
Pour	59
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

BALDO Edouard - CASTRONOVO Lucien-Alexandre - CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle - LENFANT Gaëlle

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

de BUSSCHERE Charlotte

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le 27 MARS 2019

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20190321-2019_CT2_081-
DE
Date de télétransmission : 03/04/2019
Date de réception préfecture : 03/04/2019